

GROUPE N°3

LA

PROFESSIONNALISATION

Olivier Poubelle, président
Gilles Castagnac, rapporteur

INTRODUCTION

«être professionnel, c'est disposer d'un savoir-faire, en vivre et être coopté dans sa pratique»

Le groupe de travail qui a porté la réflexion sur la *professionnalisation* s'est réuni régulièrement pendant six mois autour d'un certain nombre de thèmes centraux (la formation professionnelle des artistes et des encadrants, l'insertion professionnelle, l'information et le conseil, le management et l'accompagnement, la création, l'autoproduction et la diffusion).

Pour cela, il a réalisé plus d'une vingtaine d'auditions en commençant par des artistes et des musiciens représentatifs d'étapes, de statures et de genres différents. Il s'est également appuyé sur les diverses compétences de ses membres, témoins de premier plan des différents axes de cette *professionnalisation*.

La synthèse présentée ici est le résultat d'une réflexion d'ensemble, libre, pluraliste et responsable. Si elle ne retraduit qu'une petite partie de la richesse des débats qui l'ont constituée, elle a pour objectif de **contribuer à la mise en place d'une politique de développement culturel** spécifique, globale et cohérente au profit des musiques actuelles.

Le groupe a refusé de s'engager sur un chiffrage précis de ses préconisations. Il a estimé que son rôle était d'**indiquer les orientations prioritaires** les plus utiles, les plus urgentes et les plus logiques. Il laisse, bien évidemment, au ministère de la Culture commanditaire de ce rapport la responsabilité d'élaborer, avec les partenaires et les instances qu'il choisira, les modalités concrètes des différentes réponses à envisager.

Cependant, il tient à affirmer la nécessité d'un **rééquilibrage préalable** et réclame une mise en cohérence de l'attitude de l'État à l'égard des musiques actuelles et de leurs enjeux en matière de politique culturelle, sociale, économique et artistique. Pour cela, il sera donc nécessaire de **débloquer des moyens conséquents** et d'arrêter d'y répartir la pauvreté. À l'inverse, une absence de réponse immédiate et significative achèverait d'entériner un «divorce» qui n'a cessé de s'accroître ces dernières années.

LA "PROFESSIONNALISATION"

«l'incitation sans moyens, c'est de la rigolade»

La *professionnalisation* décrit le **passage de l'univers amateur vers le champ professionnel**. Cette évolution s'envisage autant d'un point de vue **social** (pour l'individu), **juridique** (pour son activité), **économique** (pour sa viabilité), qu'**artistique** (pour sa pratique).

Ce processus n'est pas obligatoire, mais il est éminemment constitutif des musiques actuelles où la frontière entre ces deux mondes se veut très perméable. Pour autant, il sera cependant plus juste de considérer que son «flou» a permis la **constitution d'un espace d'organisation** fondamental développant ses propres logiques, étendues en amont comme en aval. Lui-même est traversé par deux niveaux d'implication : l'apprentissage ou l'essai d'une part, la confrontation/confirmation d'autre part.

De fait, la volonté de «franchir le pas» y est très présente. Elle mobilise des **énergies multiples** qui se réfèrent à des notions aussi diverses que le développement de projet, la polyvalence, la reconnaissance, l'ambition artistique, le «repérage de talents», l'acquisition de compétences, l'insertion statutaire, l'entrée dans la profession, la structuration sectorielle... Qu'elles qu'en soient les composantes, cet espace de *professionnalisation* joue un **rôle moteur** dans la construction des richesses artistiques et culturelles du pays.

Ce passage vaut autant pour les artistes que pour ceux qui les accompagnent. Leurs **parcours sont souvent étroitement liés** et s'enrichissent de cette proximité ; une approche uniquement étayée sur les repères habituels dans les professions (employeur/salarié, artiste/agent...) n'engage pas de réponses satisfaisantes.

Les uns comme les autres témoignent d'énormes besoins en termes d'exposition de leur travail, de conseil, de formations... Tous se heurtent à de nombreux écueils; ils sont, pour partie, conséquences des goulots d'étranglement de la filière, mais également spécifiques aux difficultés d'une **transition manquant cruellement de repères et de supports**.

L'**univers associatif** et la **démarche «d'autoproduction»** y sont par exemple très utilisés. Supports privilégiés pour tenter de maîtriser sa création et son exploitation, ils n'en ont pas moins leurs propres limites. En regard, la complexité administrative de création et de gestion de sociétés commerciales freine ce développement, et plus largement l'**affirmation de pratiques novatrices et/ou conquérantes de nouveaux publics**.

LES ORIENTATIONS

Ces processus appellent la définition d'une **politique culturelle d'encadrement** (aménagements réglementaires, mise à disposition de ressources...) et d'**accompagnement** (soutiens financiers, dispositifs particuliers...). Cette politique doit se fonder sur la nécessité de permettre une **diversité d'itinéraires**, tant dans leurs logiques économiques qu'artistiques.

L'enjeu n'est certainement pas de laisser croire qu'on va multiplier le nombre de professionnels en renforçant le fantasmatique «miroir aux alouettes» du vedettariat, mais bien de permettre une **meilleure fluidité**.

Une telle orientation doit tout autant bénéficier aux pratiques amateurs qu'aux interdits professionnels, notamment en privilégiant une **logique culturelle** qui ne se coupe pas de ses composantes sociales, artistiques et économiques.

Pour cela, l'État doit adopter une attitude **volontariste** et organiser une **redistribution** (rééquilibrage) au profit de tout ce secteur. Cette volonté doit faire écho à la solidarisation de la filière sur ses enjeux culturels ; elle doit aussi bien viser l'insertion professionnelle que l'émergence de nouvelles aventures artistiques et l'affirmation culturelle. Il s'agit là d'une politique, souvent indirecte, qui facilite les **dynamiques mises en place par les créateurs et leurs promoteurs**.

Ainsi, le rôle du ministère de la Culture ne se limite pas, loin de là, à la distribution de subventions, mode d'intervention parfois inadéquat et pervers. Il doit, de manière tout aussi structurée, le doter de **compétences et de ressources**, à plus forte raison dans un contexte de «*déconcentration*». De même, on attend de lui un **rôle incitateur** afin de débloquent des financements provenant d'autres sources (marché, collectivités territoriales...).

Le groupe de travail insiste sur la nécessité d'**agir sur la réglementation**, non pas pour déréglementer, mais pour permettre l'existence d'un champ de *professionnalisation* en toute cohérence avec ces réglementations. La reconnaissance des musiques actuelles passe par une réflexion et une **adaptation** réglementaire aux **conditions d'exercices** de ses pratiques.

Globalement, le groupe de travail constate une forme de vide juridique et l'absence de structures économiques viables; il indique la nécessité de prendre toute la mesure d'un **secteur «intermédiaire»** qui ne peut actuellement exister que dans la débrouille.

Ainsi, le groupe rejoint l'analyse réalisée par la CPNEF/SV (Commission paritaire nationale emploi-formation du spectacle vivant) en estimant que si la *professionnalisation* concerne les personnes, elle doit aussi forcément être **celle des entreprises**. Compte tenu des spécificités du secteur, la *professionnalisation* y suppose donc un soutien à sa **structuration** générale, ce qui, encore une fois, renvoie à des besoins réglementaires, de ressources et d'accompagnement et correspond à son évolution en cours.

.../...

LES ORIENTATIONS (suite)

Néanmoins, la thématique de travail du groupe s'est constamment heurtée à la difficulté de qualifier le champ compris entre l'amateur et le professionnel ; ceci confirme l'urgence d'un cadre réglementaire pour, déjà, **permettre l'accès** à cette *professionnalisation*. Cet éclaircissement permettrait de valider des notions qui, pour l'heure, ne recouvrent pas la même réalité suivant les interlocuteurs, notamment pour qu'on comprenne et qu'on définisse ceux qu'on désigne comme amateur, en respectant, là aussi, toute leur diversité et celle de leurs démarches.

Enfin, le groupe de travail relève combien cette activité reste mal évaluée. Au-delà de la souhaitable mise en place d'études spécifiques permettant de construire efficacement la politique culturelle attendue, il appelle de ses vœux une **fonction d'observation**, instituée, accessible à tous et susceptible d'alimenter une réflexion permanente sur son développement et ses enjeux. L'accès à une **information fiable et organisée** en fonction de la demande reste une donnée démocratique prioritaire.

I. - L'affirmation d'une volonté politique

La **reconnaissance** des musiques actuelles passe par l'affirmation d'une **volonté politique** forte. Celle-ci doit se traduire par des **mesures réglementaires**. Mais cette intervention n'est pas simplement technique. Elle découle d'une **philosophie** préalable validant, par la définition d'une intervention structurelle ambitieuse, un fait culturel et artistique majeur, devenant ainsi incontestable.

Dans cet esprit, l'Etat garant de l'intérêt général doit tracer les perspectives en s'imprégnant des initiatives développées par les acteurs du secteur. Même s'il n'est pas le seul concerné, le ministère de la Culture est, bien évidemment, au premier plan de l'élaboration de cette politique. C'est à lui de **répondre à l'urgence** en s'affirmant comme un **interlocuteur pertinent et privilégié**. Pour cela, il doit :

- se doter de compétences (internes et externes) pour pouvoir agir efficacement,
- fournir des ressources pour la structuration du secteur,
- organiser, via la concertation, la cohésion avec les partenaires, qu'ils soient publics (collectivités territoriales, autres ministères, autres acteurs culturels...), privés ou propres au domaine (fédérations, réseaux, organismes professionnels, socioprofessionnels...).

Cette politique nécessite l'injection de moyens dans des procédures **incitatives** et **de soutien**. Elle doit fournir des réponses aux multiples **demandes d'interface** visant à mettre les forces en jeu. Démontrant que la *professionnalisation* a, sur un plan culturel, une importance aussi cruciale que la recherche dans le domaine industriel, elle ne pourra aboutir qu'une sachant rester en phase avec l'activité, notamment en conduisant une concertation spécifique **mettant en avant les agents culturels**.

.../...

LES ORIENTATIONS (suite)

II. - Des mesures d'ordre réglementaire

► **Mettant l'insertion professionnelle au premier plan de la *professionnalisation***, le groupe estime qu'une politique culturelle spécifique doit s'appuyer sur des dispositifs juridiques et réglementaires d'accès à la profession.

- Constatant la sensibilisation grandissante des opérateurs du «régime général» de l'insertion professionnelle (ANPE, DDTE...) vers ce secteur, il y voit l'opportunité «d'importer» les dispositifs d'apprentissage, notamment en alternance. Il préconise une réflexion autour des possibilités d'adaptation de la formule «contrats de qualification» tout en pointant la nécessité d'identifier l'employeur susceptible d'assumer cette responsabilité. En parallèle, il lui paraît nécessaire de développer les «bilans de compétences» avec un renforcement spécifique des compétences de l'ANPE Spectacle et de ses partenaires spécialisés.

- Tout en affirmant l'importance du rôle des collectivités régionales sur la mise en place de plans de formations, il insiste néanmoins sur la cohérence. Cet accompagnement de la «*déconcentration*» passe par la définition d'une politique nationale associant l'ensemble des partenaires et l'utilisation de ressources puisées et organisées au sein du secteur.

- Au passage, le groupe constate combien ces besoins d'insertion professionnelle concernent l'ensemble des acteurs de la filière et insiste sur les besoins pour les fonctions d'encadrement et d'accompagnement. Il espère que, bien qu'issue d'une sensibilité prioritairement artistique, la DMDTS saura se doter des compétences pour cette demande tout aussi prioritaire.

En parallèle, le groupe de travail s'est interrogé sur d'éventuelles nécessités statutaires en regard de pratiques propres au secteur.

► **Interpellé sur la situation des DJ**, le groupe de travail a constaté l'enclenchement de leur reconnaissance pour leur travail de *remixer* par la Sacem. Ceci ne résout cependant pas leur activité scénique. Dénonçant toute forme d'ostracisme esthétique, le groupe a tenu à formellement affirmer que les DJ, comme les *scratcheurs*, doivent être considérés comme artistes interprètes à part entière dès lors qu'ils sont sur scène.

► **Interpellé sur la situation des *managers***, le groupe de travail a consacré une de ses séances à la question du management, celle-ci ayant été pointée comme particulièrement déterminante lors des auditions d'artistes. A l'examen, il lui est apparu nécessaire de distinguer les besoins des artistes en «entrée» de carrière (pour lesquels le spectacle représente l'essentiel des revenus) de ceux des artistes «installés» pour lesquels les sources de rémunérations se sont diversifiées, notamment via l'activité discographique.

.../...

LES ORIENTATIONS (suite)

- Le second cas interpelle les cadres de la gestion de carrière. Si les conditions d'exercice de ces gestionnaires doivent pouvoir faire l'objet d'un examen approfondi d'ordre réglementaire afin d'éclaircir leur cadre de travail et de rétributions, il doit impliquer les acteurs concernés, d'autant que «à partir du moment où cette profession est reconnue dans les faits, l'empêcher d'exister entraîne forcément des perversités».

- A l'inverse, pour l'entrée en professionnalisation, les problèmes ne sont pas spécifiques au «statut» des éventuels accompagnateurs. Ils sont plus globaux et nécessitent entre autres une revalorisation des rôles impliqués dans la diffusion de spectacles. Ceci suppose plutôt une intervention sous forme de soutiens (voir III c).

► **Interpellé sur les difficultés rencontrées par les artistes et les musiciens pour pouvoir assumer des responsabilités dans des structures exploitant leur production**, le groupe y voit un frein au développement des activités artistiques. Nombre d'intervenants ont témoigné combien, dans les musiques actuelles, «la démarche artistique est souvent indissociable de la démarche entrepreneuriale», notamment pour les «nouveaux genres».

- Sur un plan réglementaire, le groupe de travail estime nécessaire de rendre l'intermittence compatible avec l'exercice d'un mandat social associatif.

De même, il affirme la légitimité pour un artiste d'enseigner son art et d'être rémunéré pour cela. Il souhaite un aménagement permettant à ceux qui interviennent en formation de continuer à bénéficier de leur régime d'intermittent, cette activité devant cependant rester complémentaire.

- Plus globalement, le groupe témoigne de la dynamique engendrée par les micro-entreprises développées autour de «l'exploitation commerciale» des activités artistiques. Il constate que le statut associatif, choisi par défaut, ne permet pas le développement économique des projets qui entre en contradiction avec l'esprit de la loi de 1901.

Convaincu que ces micro-entreprises peuvent trouver leur place dans le processus de *professionnalisation*, il estime important d'alléger les conditions de leur création, voire de ne pas s'interdire de les soutenir directement si nécessaire.

En parallèle, il s'inquiète de la pression «aléatoire» que l'administration fiscale fait porter sur les entreprises associatives (impôt sur les sociétés, taxe professionnelle...) et souhaite que ce dossier soit examiné le plus largement possible en intégrant tous ses enjeux culturels.

Dans un cas comme dans l'autre, il indique la nécessité d'un soutien en conseil au service du montage et du développement de projets.

- Pour autant, le groupe dénonce la dérive suscitée (et imposée) par les demandes de factures auprès des artistes de la part d'organismes de spectacles n'assumant pas leurs responsabilités d'employeurs, au premier rang desquels les municipalités. Il s'inquiète tout autant de la dérive, portée par certains lieux qui, en recherche de cadres réglementaires, en viennent à préconiser un Smic horaire appliqué au temps de présence sur scène.

Le groupe estime donc que, pour l'avenir du secteur, il est devenu capital que le ministère, prenant pleinement conscience de cette réalité, organise une concertation pour résoudre le fait que la *professionnalisation* des musiciens passe aussi, actuellement, par l'exercice de leur activité dans des .../...

LES ORIENTATIONS (suite)

lieux qui n'ont pas les moyens d'assumer eux-mêmes l'ensemble des coûts de l'économie professionnelle. Si les contradictions peuvent apparaître nombreuses, leur résolution est un préalable indispensable à la construction d'une politique d'ensemble.

- Globalement, le groupe constate qu'il reste également nécessaire d'encourager tout ce qui peut simplifier les démarches administratives (juridiques et sociales), et, à ce titre, ne pourra que se réjouir de la mise en place du «guichet unique».

En regard du sentiment développé par les artistes de «*lourdeurs à comprendre les règles et les fonctionnements de leur métier, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour leurs interlocuteurs*», il appuie cette demande récurrente d'information documentaire qui doit également se traduire en terme de formations (voir III f).

III. - Une intervention structurante de soutien

Si la **formation** est une porte d'entrée capitale dans la profession, elle n'est pas la seule. Un autre cheminement, plus naturel, passe par **l'entrée en production**. Pour cela, le groupe tient à affirmer combien les **lieux de spectacles** constituent un maillon indispensable, y compris pour l'élaboration de **projets de création**. Mais il estime aussi important de ne pas sous-estimer l'activité **phonographique** où s'exprime de plus en plus la volonté **d'autoproduction**.

En parallèle, le groupe insiste sur l'importance de **l'accompagnement** et de **l'encadrement structurel** de l'activité. Ses auditions lui ont permis de constater **l'énorme besoin de conseil** exprimé par les acteurs. Il préconise une **réponse publique** forte qui doit permettre de développer une **information spécialisée de qualité accessible en proximité**.

Plus largement, il estime que cette orientation doit s'inscrire dans une politique de **structuration** s'appuyant notamment sur la mise à disposition de **ressources et de compétences**. Il s'agit là d'assurer une **continuité** dont la cohérence implique l'ensemble des partenaires, y compris les **organismes professionnels**.

La recherche d'une mise en cohérence des interventions configurant les conditions de la *professionnalisation* a amené le groupe à différencier les principaux champs la composant. D'où l'examen de différents axes s'organisant autour de perspectives aussi particulières qu'interdépendantes.

a) La création

Face à la demande d'aide à la création, il apparaît nécessaire de privilégier une intervention basée sur **l'aide au projet**, même en lui conservant son caractère global. Il s'agit de permettre d'en définir clairement les objectifs, les différents intervenants, les modes de réalisation en visant la maîtrise des facteurs artistiques, techniques et de gestion.

.../...

LES ORIENTATIONS (suite)

- Ainsi, il semble évidemment nécessaire d'adapter certaines procédures de **commande** déjà en place en supprimant la barrière de l'écriture musicale afin qu'elles concernent aussi les musiques actuelles.

- De même, pour le développement d'une politique de **résidences** dans le secteur, le groupe estime qu'on doit pouvoir faire plus en organisant une meilleure répartition des moyens. Là, il reste important que la proposition vienne de la **rencontre d'un lieu et d'un artiste**. Une clarification des cahiers des charges devrait alors permettre d'assurer une plus grande diversité en définissant des objectifs (environnement professionnel, formations, répétition, diffusion...) liés à des mises à disposition de ressources et à la sensibilisation des organismes professionnels.

b) Les lieux

Le groupe insiste sur le rôle central joué par les lieux de diffusion pour l'**aménagement du territoire** et l'entraînement de **dynamiques locales**, notamment pour la *professionnalisation*. Il rappelle que le «dispositif Smac» intègre cette notion, mentionnée comme telle dans la circulaire aux préfets. Il met donc en regard la faiblesse de leurs financements et leur importance dans les différentes composantes de cette *professionnalisation*.

Il préconise une **mise à niveau** réelle et conséquente en fonction de cahiers des charges artistiques et culturels justifiant, si nécessaire, des formes de redéploiement. De tels **conventionnements** permettraient, en outre, à l'État de jouer un rôle moteur dans leur **pérennisation**.

- Apparentée à «l'art et essai», la **fonction de découverte** assumée par les lieux est une donnée fondamentale du paysage musical. Celle-ci nécessite une qualité de la relation avec le public et l'existence d'**activités connexes** à la diffusion (management, résidence, répétition, formation, enregistrement...) qui constituent une richesse «naturelle» sans qu'il soit nécessaire de modéliser. La stabilité et la performance des projets s'établissent en fonction de la compétence des porteurs de l'initiative, mais aussi bien entendu des soutiens recueillis. Il y a donc nécessité d'établir une **évaluation des projets** et une politique dynamique qui sache repérer et intervenir là où c'est pertinent, ce **avec le niveau nécessaire**. S'il est clair qu'une prolifération des lieux aides n'est ni possible ni souhaitable, il reste indispensable qu'une perspective soit donnée afin que **l'excellence joue son rôle d'entraînement**, qu'elle soit renforcée et capable de **rayonnement**.

- Par ailleurs, il constate que, sous couvert de lutte contre les nuisances sonores, les lieux ou les manifestations peuvent être livrés à l'arbitraire. Il indique donc la nécessité de la **défense d'une réglementation** claire et concertée qui s'accompagne d'une **réflexion interministérielle**, y compris en terme d'aide à l'équipement.

.../...

LES ORIENTATIONS (suite)

c) La diffusion

Considérant globalement la situation du spectacle vivant, le groupe constate l'émergence des **collectifs d'artistes** ou de management. Confirmant les multiples témoignages des difficultés rencontrées par les artistes pour **trouver des scènes**, à défaut de trouver un professionnel pour les faire tourner, le groupe préconise une **revalorisation des fonctions de la diffusion** dans une optique de mise à disposition de ressources et de compétences.

- Ainsi, le groupe estime notamment nécessaire de soutenir l'existence de supports régionaux permettant aux artistes de se confronter à la scène, y compris dans le cadre de productions déléguées. En parallèle, il semblerait très opportun de développer des opérateurs et/ou des **structures logistiques d'aides à la diffusion** dégagées d'une rentabilisation de leur activité uniquement basée sur le prix de vente des spectacles. L'enjeu serait alors de donner de vraies possibilités **d'exposition** aux nouvelles créations, en adaptant, si besoin, les dispositifs d'insertion professionnelle tout en encadrant les procédures de **gestion administrative**.

- De même, poursuivant sur l'ambition scénique, il indique combien les **festivals** peuvent être, eux aussi, facteurs de professionnalisation, y compris à l'étranger. Ceci doit cependant être alors considéré comme un **élément premier** et privilégié (et non un alibi) de leur portée culturelle ; il apparaît utile que le ministère et les organismes professionnels puissent relire leurs politiques de soutien en fonction de cet aspect.

d) L'autoproduction

La démarche d'autoproduction renvoie idéalement à la notion de **projet**. déjà présente dans le champ précédemment exposé, elle est surtout connue pour le disque où elle identifie même une certaine forme de produit.

- Dans tous les cas, il apparaît logique d'**encourager sa force d'apprentissage**. Le développement de cette tendance témoigne d'une recherche de polyvalence qui rejoint la logique d'une acquisition de compétences.

De plus, comme dans la plupart des secteurs artistiques, la **cooptation** reste la principale voie d'entrée dans le «métier». Mais on remarque également que, pour se maintenir en activité, les acteurs sont aujourd'hui obligés de **diversifier eux-mêmes** leurs sources de revenus tout en répondant à un niveau d'exigence technique de plus en plus élevé. Ceci devant également interpellier les organismes professionnels.

- L'augmentation des autoproductions discographiques amène à se poser la question des **distributions régionales**. Des initiatives existent et leur développement doit pouvoir favoriser les initiatives en renforçant l'existence de «circuits courts». C'est un facteur de structuration facilitant la validation par le public.

.../...

LES ORIENTATIONS (suite)

Il y a donc lieu d'encourager la concertation sur ce sujet dans les politiques régionales, y compris en terme de soutien aux entreprises. Al'ambition «professionnalisante» pourrait répondre des **soutiens logistiques** dépassant le cadre de la subvention (aide à la promotion, préachat, relais de fonds de garantie bancaire, collaborations avec des professionnels, stages d'information, formations techniques, multimédia...).

- Ceci doit également pouvoir se retrouver encadré sur un plan national. A ce niveau, la politique de soutien à l'autoproduction discographique doit pouvoir faire écho à une **consolidation de la production indépendante** ; celle-ci passe par la volonté de prendre en considération un *continuum* logique et pluraliste valorisant aussi bien la création que les leviers économiques. Au passage, le groupe affirme l'utilité d'un développement international. Il passe aussi par le soutien à une présence des labels et de leurs artistes sur les **salons internationaux**.

e) La formation professionnelle des artistes

Envisagée sous l'angle de l'insertion professionnelle, la formation professionnelle des artistes et musiciens des musiques actuelles nécessite une intervention globale. De **multiples compétences** sont alors concernées, tant du côté des ministères que des partenaires socioprofessionnels.

Le groupe a d'abord constaté combien, ce domaine dispose de forces vives à l'origine de **multiples initiatives**, généralement privées, et d'une réflexion particulièrement responsable. En regard, celles-ci **manquent de reconnaissance** publique et des moyens pour répondre à une demande de plus en plus forte et, surtout, à des besoins de structuration de plus en plus vitaux.

- Ce constat traduit d'emblée l'**inadéquation des écoles contrôlées** face aux enjeux d'insertion professionnelle dans les musiques actuelles. D'autre part, il y a longtemps que les réflexions lancées sur ce sujet ont conclu à une nécessité de déplacer des actes de formation sur les **lieux de vie des artistes**, notamment les groupes. Ceci impliquant cependant de distinguer les besoins des artistes et des musiciens. Globalement, un important et décisif **rééquilibrage des missions publiques** reste à entamer.

- Ace titre, il paraît utile d'effectuer un **recensement** de tous les acteurs et initiatives, aussi bien en dehors de l'institution qu'à l'intérieur. Celui-ci pourrait préparer des rencontres nationales visant une meilleure (re) connaissance des expériences et du savoir-faire.

- Au-delà du problème de la fragilité des écoles spécialisées (auquel il reste nécessaire de répondre très rapidement sur un plan financier et conventionnel), le groupe affirme l'importance du renforcement des **liens entre formation, diffusion et création**. Pour y répondre, une politique de mise en réseau et de partenariats locaux doit s'établir. La réflexion doit donc également intégrer et coordonner locaux de répétitions, lieux de diffusion voire, plus globalement, les structures ressources d'information et d'accompagnement des projets artistiques. En parallèle, il apparaît indispensable d'aider ces écoles à s'équiper d'une compétence d'insertion professionnelle parfaitement identifiée, en relation **avec les entreprises** et l'emploi. Pour autant, il reste nécessaire d'établir la barrière entre formation et accompagnement professionnel, car elle peut parfois poser des problèmes concurrentiels et éthiques (studios privés, participation à une «matière artistique commerciale»...).

LES ORIENTATIONS (suite)

- Sur un plan plus global, le groupe évoque l'utilité des **synergies entre les outils nationaux** spécifiques positionnées plus ou moins directement sur la formation. Il y voit la base de construction d'une offre «modulable» qui devrait pouvoir se coordonner pour être utilisée plus largement en servant de centre de ressources dans d'éventuels dispositifs d'insertion professionnelle.
- Enfin, le groupe de travail attire l'attention sur le manque de prise en considération des métiers **d'auteur, de compositeur et d'arrangeur** qui, s'ils vont être reconnus comme pouvant bénéficier des interventions relevant du champ d'application de la Loi de 1985 (CPI), ne bénéficient pas des aides de la formation professionnelle et continue (Afdas...).

f) La formation professionnelle des «encadrants»

Les musiques actuelles se caractérisent par une forte activité d'accompagnateurs, **acteurs du développement artistique**. Avant de les considérer comme agents de la production, il reste nécessaire de considérer leur rôle déterminant dans la *professionnalisation*.

Ceci s'explique par la spécificité d'un secteur où **l'aventure artistique prend un caractère «entrepreneurial»** en mêlant artistes et «encadrants» dans les mêmes projets. Les transmissions de compétences s'y effectuent par «capillarité» dans une tradition orale propice à toutes les approximations.

Globalement, il faut considérer combien les besoins de formation s'expriment d'abord par une recherche de **conseil**. Pour le groupe, la «pagaille» actuelle met en lumière le besoin d'un véritable organisme national de formation des «encadrants».

- Dans un objectif de structuration, beaucoup de ces accompagnateurs sont les premiers à devoir être formés et professionnalisés, ce qui reste particulièrement difficile en «économie de pénurie». Dans les locaux de répétition, dans les lieux de diffusion, dans l'institution... de nombreuses fonctions appellent de nouveaux cadres de compétences. L'évolution des acteurs indique combien il est désormais nécessaire d'y **franchir un cap** structurel en matière de formation «professionnalisante». Si les initiatives engagées doivent être confortées, notamment au plan régional, elles doivent être **confrontées à des cadres d'emploi** qui supposent une structuration générale et la mise à disposition de ressources pour s'inscrire dans une politique cohérente répartie sur le territoire. Mais c'est aussi dans le soutien même à l'activité que la notion de formation doit désormais s'intégrer.

- La formation professionnelle concerne aussi les métiers «installés», dans le disque comme dans le spectacle. Là, il reste encore à y organiser une **formation continue** leur permettant de rester en phase avec les évolutions du marché (international, évolutions juridiques et contractuelles, nouveaux matériels...). Le groupe a souligné le rôle que peuvent jouer les syndicats professionnels en signant des conventions avec des organismes de formation identifiés pour fournir les compétences nécessaires.

- Mais les caractéristiques «d'auto-organisation» du secteur impliquent que les formations restent en phase avec l'activité. La formation initiale pure, souvent théorique, paraît inadaptée. L'enjeu reste d'amener la **compétence au plus près des besoins**. Ceci passe par un soutien à des «référénts» qui puissent bénéficier de **formation de formateurs**.

.../...

LES ORIENTATIONS (suite)

Il s'agit là de faire aussi face à la difficulté d'**insertion des stagiaires**. Le tissu économique est essentiellement composé de toutes petites entreprises qui ont beaucoup de difficultés à assurer accueil et encadrement. Ceci renforce encore la nécessité d'une **forte compétence d'accompagnement** de la part des organismes de formations spécialisées. Ceux-ci sont encore rares et leurs situations financières les contraignent à mélanger les publics (professionnels, amateurs, jeunes en insertion, chômeurs en reconversion), ce qui ne facilite pas la cohérence de leurs actions.

De nombreuses **procédures de financement** restent encore à étudier et à mettre en place, tandis que l'offre doit savoir rester souple et adaptable, notamment en diversifiant les formes d'intervention qui balisent (et banalisent) l'entrée en formation.

- Par ailleurs, la montée en charge de la **sensibilisation des médiateurs** (personnels institutionnels, collectivités...) au secteur et à ces enjeux entraîne la fourniture de réponses qui pourraient également prendre la forme de «formations» construites dans cette optique. De même, il sera certainement nécessaire de prévoir des réponses spécifiques pour les nombreux «**emplois-jeunes**» qui ont été recrutés sur des activités connexes au secteur.

- Enfin, face à la multiplication de DESS de gestion de projets culturels particulièrement inadaptés aux réalités, il semble nécessaire de se préoccuper de leur validité ou, tout au moins, d'encourager le recours à des **intervenants pertinents** sur ce secteur artistique en expansion. Une formation de haut niveau sur les métiers de l'édition, de la production de spectacle et phonographique constituerait un point d'ancrage qui, en impliquant les professionnels, représenterait un **creuset de compétences** profitable à tout le domaine.

g) Information, documentation, conseil, observation, ressources et accompagnement

Toutes ces notions ont été regroupées dans un même chapitre car elles sont extrêmement **imbriquées** sans que, pour autant, l'une d'elles permette d'offrir un balayage générique. Néanmoins, on peut globalement considérer que la notion d'**information** se déclinant dans ces multiples directions, l'**organisation de son traitement est un facteur prioritaire** de la *professionnalisation*. Elle représente une base indispensable pour la construction de l'ensemble des dispositifs évoqués jusque là.

Pour le groupe, il existe là une fonction nationale et locale évidente qui doit s'inscrire dans une **mission publique d'intérêt général**.

- Constatant que la circulation de l'information passe par le conseil de proximité, le groupe insiste sur l'importance d'un **maillage du territoire**. Il affirme la nécessité de soutenir et renforcer les **compétences spécialisées** des structures de ressources susceptibles de coordonner et relayer, en région, les différentes fonctions liées à l'information.

Néanmoins, considérant que le passage du rôle de collecte à celui de diffusion entraîne une responsabilité, il estime que celle-ci ne peut s'effectuer que dans un cadre clair avec une **tutelle** publique exercée au plan régional. Il préconise une mise en phase des réseaux d'information dans les politiques territoriales en indiquant que l'efficacité de relais spécialisés en régions implique un pôle d'excellence central au niveau national.

.../...

LES ORIENTATIONS (suite)

- Le groupe confirme donc l'importance du missionnement d'un **pôle d'excellence et de référence national** en matière d'information et d'expertise. Disposant de missionnements précis, il doit avoir pour charge, en adéquation avec la profession et ses acteurs, d'assurer l'élaboration et la circulation de l'information spécialisée et professionnelle en développant des outils documentaires et de ressources dans un cadre d'intérêt général et en gérant l'organisation d'une base de données spécifique aux musiques actuelles dans toute leur diversité (musiques traditionnelles, électroniques, jazz, rock, chanson, hip hop...).

- Sur les deux plans, ces **soutiens de structuration** doivent pouvoir s'envisager comme des «boîtes à outils» permettant d'appuyer les politiques publiques en cours d'élaboration, tout en veillant à ne pas les instrumentaliser en les dotant de conventionnements clairs et ambitieux indiquant des **procédures d'évaluation permanentes**.

h) Les organismes professionnels

Tout au long de ses travaux, le groupe a maintes fois pointé l'**apport déterminant** que peuvent fournir les organismes professionnels de la musique. Il constate cependant que leur **capacité d'implication** dans le secteur n'apparaît pas toujours évidente, notamment du point de vue des acteurs.

- En premier lieu, les travaux du groupe ont souligné combien la **Sacem** est vécue, dans le parcours des artistes, comme un des tous premiers interlocuteurs de la *professionnalisation*. Il semble évident que le développement de ce rôle «naturel» soit facteur de cohésion pour la filière. Mais, en regard de cette «responsabilité», on doit regretter que les coûts d'adhésion, apparemment minimes, représentent souvent un écueil important pour ce **premier stade** de confrontation aux réalités professionnelles. La plus ancienne des sociétés civiles a, comme elle a su l'anticiper avant la mise en place de la Loi de 85, un **rôle culturel** global indéniable à jouer auprès des «entrants».

- Globalement, il apparaît important, qu'au-delà des diverses actions ponctuelles évoquées jusqu'ici, l'ensemble des organismes professionnels offrent une **plus grande lisibilité** de leur intervention, voire visent à une meilleure adéquation avec les besoins exprimés. Une **réflexion d'ensemble**, à l'appel et conduite par le ministère, apparaîtrait certainement comme une bonne manière de leur fournir l'occasion de développer une information globale sur les enjeux de l'intérêt général portés par ces acteurs professionnels.

ET POUR CONCLURE

Les analyses produites par ce groupe de travail ont souvent rejoint celles des autres groupes de la Commission. Il s'est néanmoins centré sur les questions de la *professionnalisation*, même lorsque sa réflexion abordait des aspects logiquement transversaux à la filière.

Pour autant, il ne prétend ni avoir réalisé un «tour complet», ni être allé «jusqu'au bout» des différents sujets. L'élaboration d'une politique reste un processus permanent qui, s'il peut s'appuyer sur ce rapport, n'en appelle pas moins une continuation de la concertation engagée.

Remerciements, contributions et documentation : Gaby Bizien (réseau Cir), Arnaud Frisch (Technopol), Ara (Formation de musiciens encadrants), Centre de sociologie des arts, CIOD, CNT, CPNEFSV (CEP), DEP, Fair, FCM, Fédurock (dispositif Smac), Féarock (projet radios de découverte), Fonds de soutien aux variétés (programme développement de carrières), Hors les murs, Pépinière de managers Rhône-Alpes, Réseau Printemps.